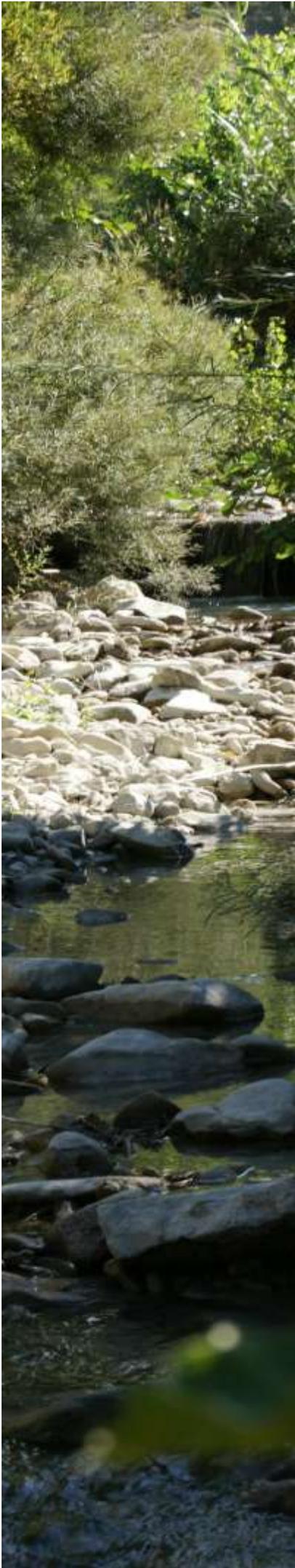




Rapport d'activité Année 2016





Coordonnées

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Adresse géographique

SMBVL - Hôtel Chapuis de Tourville - Le Vialle - 84600 GRILLON

Adresse postale

SMBVL - BP 12 - 84600 GRILLON

Tél : 04 90 35 60 55 / Fax : 04 90 35 60 65

Courriel : infos@smbvl.net

www.smbvl.fr

Les actions du SMBVL sont
réalisées avec le soutien financier de



Le mot du Président



La publication des lois MAPTAM et NOTRe apporte des évolutions majeures dans la gestion des cours d'eau en affectant une compétence obligatoire GeMAPI aux communautés de communes. Est-ce la fin d'une gestion cohérente du Lez depuis la montagne de la Lance jusqu'au canal Donzère Mondragon ? Ce n'est pas l'option prise par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez qui entend préserver ce qui a mis près de 20 ans à se constituer, une gestion globale à l'échelle du bassin versant.

L'eau ne connaît pas de frontière. Elle s'affranchit des limites communales ou intercommunales, c'est pourquoi sa gestion ne peut s'effectuer à l'échelle d'un territoire administratif. Agir à l'échelle du bassin versant est une évidence.

Aussi 2016 aura été l'année de lancement d'une concertation intense avec les autres syndicats de rivière et les communautés de communes visant à la mise en œuvre d'une organisation cohérente et efficace dans le cadre de cette compétence GeMAPI.

2016 aura vu un avancement significatif des actions inscrites au PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et le lancement de nouvelles opérations quand bien même les procédures administratives et réglementaires sont parfois jugées longues et lourdes par les habitants de notre territoire.

Le programme de travaux d'entretien de nos rivières réalisé en 2016 a été plus important que ceux des années précédentes, avec l'objectif de répondre aux attentes de plus en plus grandes des riverains des cours d'eau, des habitants du bassin versant et de leurs élus.

Etre encore plus à leur écoute, tout en réduisant les contributions financières des communes membres, tel aura et tel est notre credo.

La protection de nos citoyens face au risque inondation et la sauvegarde de nos milieux aquatiques doit être au cœur de notre action publique.

Je tiens à remercier nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien, l'ensemble des acteurs des territoires du bassin du Lez, et l'équipe technique et administrative du SMBVL pour son implication au quotidien.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Pierre BIZARD
Président du SMBVL

Sommaire

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le territoire	5
Les structures administratives actuelles	6
Les structures administratives en 2018	7
Le bureau	8
Le comité syndical	8
Les commissions thématiques	9
L'équipe technique et administrative	10
Le fonctionnement financier	11
Les partenaires	12

LES ACTIONS

Le PAPI	13
Le SAGE	17
Renaturation de la Riaille Saint Vincent à Valréas	20
Protection de Bollène contre les crues centennales	22
PPRE 2017-2021	24
Travaux 2016 d'entretien de la végétation	26
Travaux ponctuels	29
Hydrogéomorphologie – Gestion des matériaux	31
Suivi de la qualité de l'eau	32
La protection des populations	33
Communication	35

Le territoire

Le bassin versant du Lez est situé à cheval sur les deux départements de la Drôme (300 km²) et du Vaucluse (155 km²).

Le SMBVL gère un ensemble de cours d'eau, le Lez et ses principaux affluents que sont la Veyssanne, la Coronne, le Talobre et l'Hérin.

Le bassin versant compte environ 320 km de cours d'eau principaux.



Les cours d'eau gérés par le SMBVL sont non domaniaux ; les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Depuis son point culminant localisé sur le versant oriental de la montagne de la Lance à plus de 1000m d'altitude jusqu'à son exutoire dans le canal Donzère Mondragon (40m NGF), le Lez parcourt 75km.

Il a la particularité d'être l'un des premiers affluents du Rhône à présenter un caractère méditerranéen marqué pouvant être soumis aux épisodes de précipitations cévenoles.

Historiquement, la confluence du Lez avec le Rhône se localisait entre les communes de Mondragon et de Mornas. Aujourd'hui, les aménagements hydro-électriques de la vallée

du Rhône ont profondément modifié la situation et en aval de Bollène, le Lez est séparé en 2 parties par un aménagement de la CNR. L'essentiel des débits du Lez sont dérivés dans le canal de fuite de Donzère-Mondragon à la limite des communes de Bollène et Mondragon.

Le reste des eaux s'écoule dans l'ancien lit, le Vieux Lez qui traverse la commune de Mondragon avant de se rejeter sur le territoire de la commune de Mornas dans le contre canal rive gauche des aménagements CNR.

Quelques chiffres...

455 km²

320 km de rivières principales

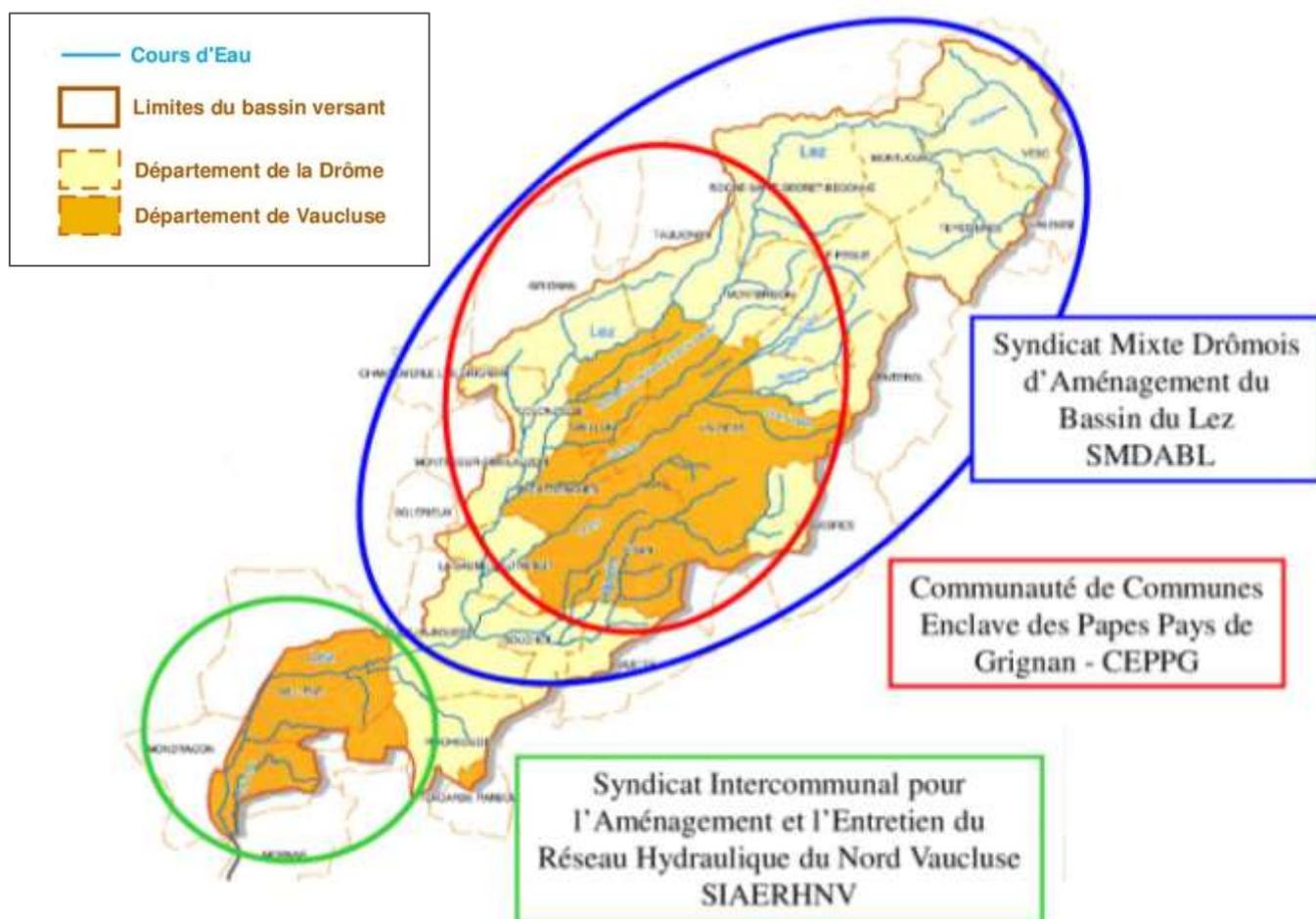
3 structures membres

28 communes

52 800 habitants sur ces 28 communes

2 Régions et **2** Départements concernés

Les structures administratives ...actuelles



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) est un syndicat mixte (regroupement de structures intercommunales) qui a été créé en 1997.

Le périmètre du bassin versant du Lez s'étend sur les 28 communes qui totalisent 52 800 habitants (34500 en Vaucluse et 18300 en Drôme).

Le SMBVL fédère trois structures intercommunales :

- la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG),
- le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (SIAERHNV),
- le Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL).

Ces trois collectivités regroupent 25 communes du bassin versant du Lez.

Les communes de Lagarde-Paréol, Mornas et Rochegude ne sont pas représentées au sein de ces 3 structures intercommunales. Le SMBVL ne peut donc intervenir sur ces trois communes qui sont cependant incluses dans le périmètre d'actions du SAGE et du PAPI dans la perspective d'une gestion globale et intégrée des cours d'eau du bassin versant.

Les structures administratives...en 2018

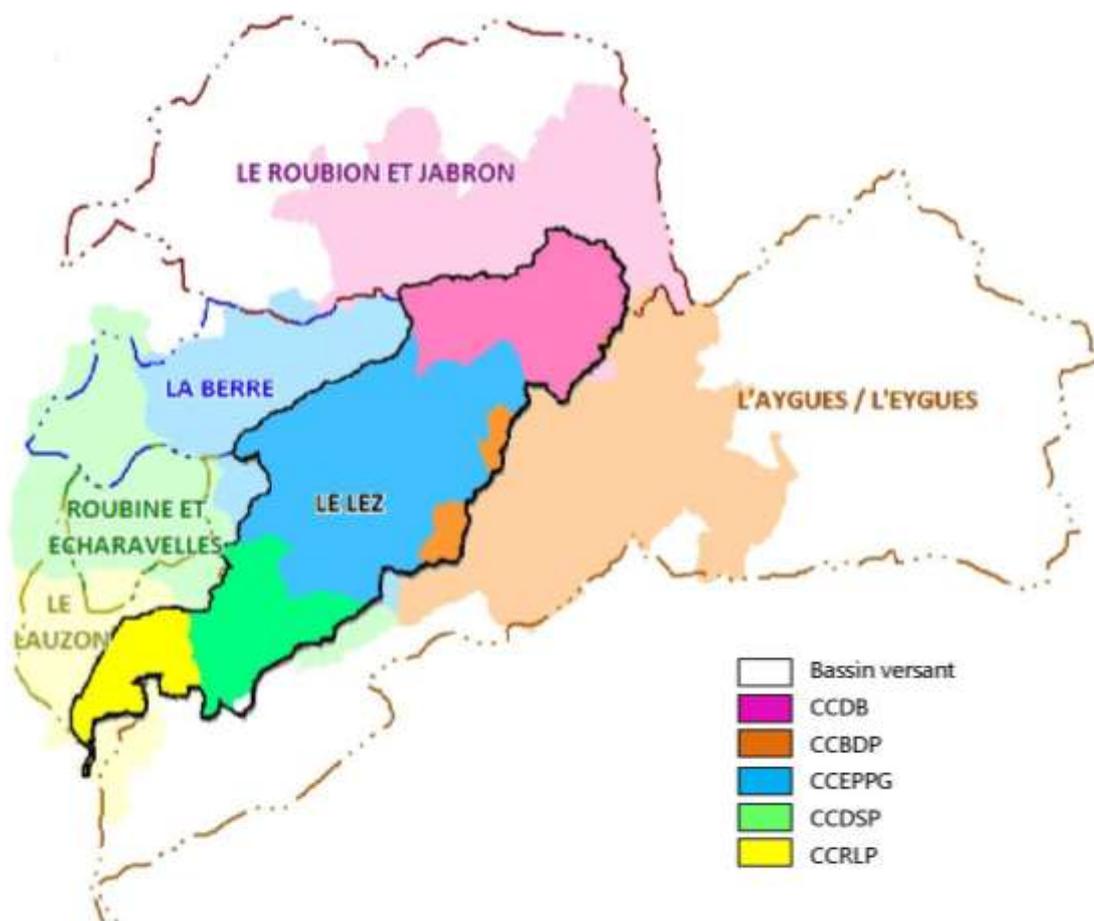
Selon les dispositions de la loi NOTRe, la prise de compétence GEMAPI par le bloc inter communal interviendra au plus tard le 1er janvier 2018.

Les intercommunalités vont devoir structurer la compétence GEMAPI. Elles ont la possibilité soit de l'exercer elles-mêmes, soit de transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats de groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes tels que le SMBVL.



Cinq communautés de communes sont concernées par le bassin versant du Lez :

- CC de Dieulefit Bourdeaux (CCDB)
- CC des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)
- CC de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)
- CC Drôme Sud Provence (CCDSP)
- CC Rhône Lez Provence (CCRLP)



Le bureau

Président : Jean-Pierre BIZARD

Vice Présidents : Jean-Louis GAUDIBERT, Claude RAFINESQUE



Le comité syndical

En écho à la volonté de mettre la solidarité amont-aval au cœur du SMBVL, il a été décidé, à la création du SMBVL, de donner un poids égal aux trois structures intercommunales qui le composent. Le nombre de délégués, déterminé par les statuts du SMBVL, est fixé à 9 membres.

Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL)

Titulaires

Jean-Louis GAUDIBERT, Maire de la Baume de Transit

Pierre PUTOUD, Adjoint au Maire de Roche Saint Secret Béconne

Paul SERVES, Conseiller Municipal de Saint-Pantaléon les Vignes

Suppléants

Renaud FESCHET, Conseiller Municipal de Grignan

Jean-Marc CHAUVIN, Adjoint au Maire de Suze-la-Rousse

Claire CHASTAN, Adjointe au Maire de Montjoux



Communauté des Communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)

Titulaires

Jean-Pierre BIZARD, Maire de Richerenches
Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire de Valréas
Jean-Marie GROSSET, Maire de Grillon

Suppléants

Patrick ADRIEN, Maire de Valréas
Gérard AYGLON, Adjoint au Maire de Richerenches
Corinne TESTUD ROBERT, Adjointe au Maire de Visan

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique Nord-Vaucluse (SIAERHNV)

Titulaires

Claude RAOUX, Adjoint au Maire de Bollène
Claude RAFINESQUE, Adjoint au Maire de Mondragon
Christian PEYRON, Maire de Mondragon

Suppléants

François MORAND, Adjoint au Maire de Bollène
Guy SOULAVIE, Maire de Lapalud
Henri CARPENTRAS, Conseiller Municipal de Lapalud



Les commissions thématiques

Le comité syndical a mis en place des commissions de travail composées d'élus et de membres techniques du SMBVL qui sont chargées d'étudier des questions particulières.

Commission finances et personnel : Valide les orientations budgétaires et de programmation (débat d'orientation budgétaire, budget...) et les modalités de gestion du personnel.

Commission travaux : Propose et valide les orientations et les actions à mener en matière de protection contre les inondations, de communication à la population et de gestion des milieux aquatiques.

L'équipe technique et administrative

Huit agents œuvrent au quotidien au sein du SMBVL :

Jean-Louis GRAPIN, Directeur

jean-louis.grapin@smbvl.net

Pole politiques publiques (SAGE, PAPI...)

Sandrine BATUT, Responsable des politiques de l'eau

sandrine.batut@smbvl.net

Benjamin PERROT-MINNOT, Chargé de mission animation du PAPI

benjamin.perrotminnot@smbvl.net

Anne-Lyse ARNAUD, secrétaire administrative

alyse.arnaud@smbvl.net

Pole services techniques

Yann VIDAL, Technicien de rivières

yann.vidal@smbvl.net

Guillaume PINARD, Technicien de rivières

guillaume.pinard@smbvl.net

Cathy MUGUET, Secrétaire technique

cathy.muguet@smbvl.net

Pole ressources humaines, finances

Nadège ORIZIO, Responsable des ressources humaines et finances

nadege.orizio@smbvl.net

Le fonctionnement financier

Les ressources du SMBVL proviennent de la participation des trois structures adhérentes ainsi que de subventions.

Les participations des membres

La participation financière des structures adhérentes au SMBVL obéit à une clé de répartition définie à la création du syndicat.

Celle-ci dépend de quatre critères :

- la superficie de la structure membre sur le bassin versant
- la longueur du linéaire de cours d'eau sur son territoire
- la population de la structure concernée
- le potentiel financier de la structure membre

Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Structure	% de participation
SMADBL	28 %
CCEP	28 %
SIAERH	44 %

Les subventions

La quasi-totalité des actions engagées par le SMBVL bénéficient de subventions.

Les financeurs des actions du SMBVL sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, l'Etat, la Région PACA, le Département de Vaucluse et le Département de la Drôme.

Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis.



Les partenaires

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SMBVL.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
La Région PACA ;
La Région Auvergne Rhône Alpes ;
Le Département de Vaucluse ;
Le Département de la Drôme ;
Les Directions Départementales des Territoires de Vaucluse et de la Drôme ;
Les DREAL PACA et Auvergne Rhône Alpes ;
L'Agence Française pour la Biodiversité ;
Différents services de l'Etat (ARS, DDPP...) ; ...

Les partenaires locaux :

Les communes et les communautés de communes ;
Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
Les associations locales représentant les riverains des rivières ; ...



Les partenaires techniques :

Les syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement ;
Les structures d'irrigation collective ;
Les Fédérations Départementales de Pêche Drôme et Vaucluse
Les Chambres d'Agriculture Drôme et Vaucluse ;
Les SAFER PACA et Auvergne Rhône Alpes Rhône ;
Les Chambres de Commerce et d'Industrie ;
La Compagnie Nationale du Rhône ; ...

Le SMBVL constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.

Le PAPI

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les acteurs locaux qui permet de mobiliser des fonds publics pour financer les programmes de travaux.

Toute collectivité est à même d'y candidater dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre.

Il regroupe un ensemble d'actions visant à agir sur la problématique «inondations» au sens large du terme.

Il peut se dérouler sur une période de 6 ans maximum.

Le PAPI du Lez

Le PAPI du Lez a été officiellement labellisé par la Commission Mixte Inondations en décembre 2014 et la convention avec les partenaires financiers et techniques signée en septembre 2015.. Le programme est porté par le SMBVL et court jusqu'en 2021.

2016 est la première année de ce contrat.

Le PAPI du Lez s'articule autour de 7 grands axes :

Animation et pilotage du PAPI :

- Mettre en œuvre des moyens humains pour développer une culture du risque et sensibiliser aux « bonnes » pratiques d'aménagement

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

- Développement de la culture du risque

- Sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire
- Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Surveillance, prévision des crues et des inondations :

- Anticiper un phénomène critique en reliant les outils existants

Alerte et gestion de crise :

- Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- Tester les outils d'alerte et de gestion de crise mis en place

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :

- Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

- Ressuyage des secteurs type "cuvette"
- Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité

Ralentissement des écoulements :

- Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles
- Surveiller les cotes des fonds de lits et intervenir en cas d'engrèvements problématiques

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques :

- Plan d'action sur les digues classées C et B
- Protection des communes contre les crues
- Ralentissement des écoulements

En chiffres...

Un programme sur **6 ans**
24 actions de 13,5 millions €
9,9 millions d'euros de subventions (soit 73,4 %)

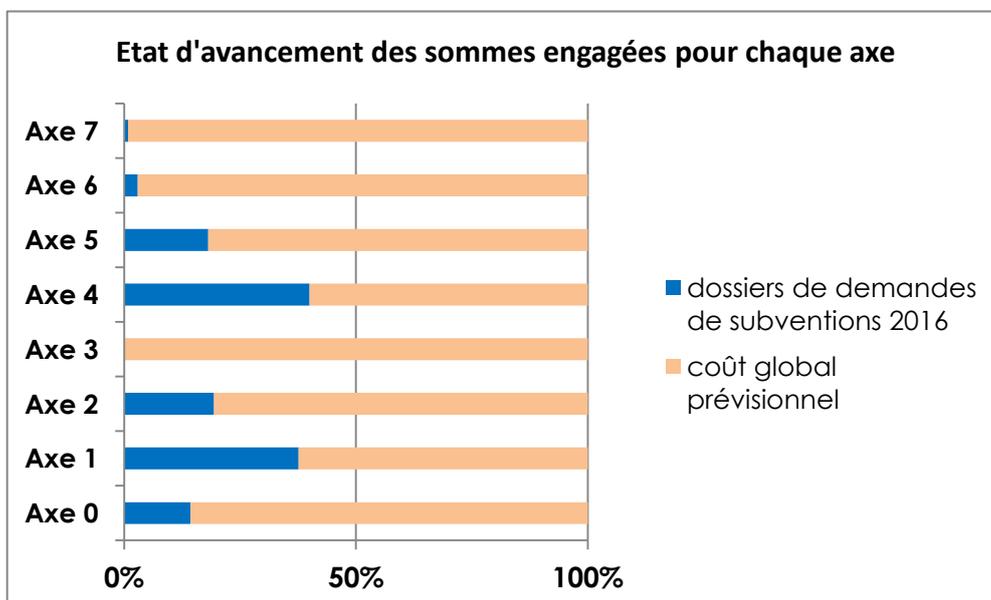
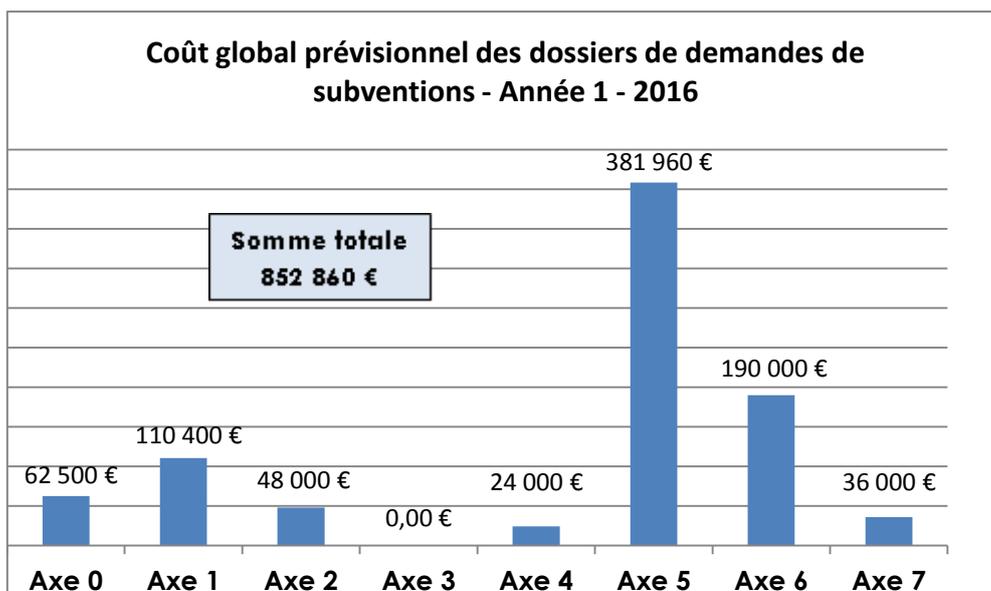
Avancement du PAPI à l'issue de l'année 2016

Sur les 24 actions inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez, 11 ont démarré en 2016 et 1 est d'ores et déjà terminée (action 4A-02 visant à la mise en place de prescriptions pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du risque de ruissellement sur la commune de Bollène).

Actions en cours	Axe
Action 0 -Mise en place de l'équipe projet et recrutement d'un chargé de mission	Axe 0 : Animation et pilotage du PAPI
Action 1A-03 -Sensibilisation auprès des scolaires et du grand public (exposition et conférence organisées par l'Union APARE-CME à Valréas le 26 sept. 2016. -Site internet (Rédaction du cahier des charges, élaboration des textes et de la carte interactive, lancement du projet). -Formations C2i Telecom à destination des élus les 29, 30 nov. Et 1 ^{er} décembre 2016. -Elaboration plaquette Réseau d'alerte de crues du SMBVL à destination des élus. Action 1A-04 -Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas (Lancement de la prestation du bureau d'étude Artelia, Modélisation du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales)	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Action 2A-01 -Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage (Evolution du système, formation à l'outil de suivi du fonctionnement du réseau radio, évolution matériel du relais de Teyssières, évolution Synapse...) -	Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations
Action 4A-01 -Mise en place de prescriptions pour limiter le ruissellement sur Valréas (en liaison avec la fiche 1A-04)	Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Action 5A-01 -Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement – Bollène (Réécriture du dossier d'enquête publique, communication et démarches foncières) Action 5A-02 -Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur – Bollène (Création d'un fossé de ressuyage des bassins versant 2 et 3, mise en place d'ouvrage de franchissement des voiries, réalisation d'une protection de berge...)	Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

<p>Action 6A-01 -Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique des fonds du Lez : Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales</p> <p>Action 6A-03 -Mise en œuvre d'une étude hydro géomorphologique à l'échelle du bassin versant du Lez <i>(Démarrage phase 1 de l'étude : COTECT 3 mars et 29 sept. 2016 et COPIL de présentation du diagnostic technique le 29 nov. 2016)</i></p>	<p>Axe 6 : Ralentissement des écoulements</p>
<p>Action 7A-01 -Réalisation des diagnostics de sureté, VTA, sur les digues à enjeux et études de danger. <i>(Réalisation de la VTA 21 et 22 nov. 2016, inspection des digues classées B à Bollène par la DREAL)</i></p> <p>Action 7A-02 -Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez <i>(Réécriture du dossier d'enquête publique, communication et démarches foncières)</i></p>	<p>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</p>

Bilan de l'année 2016



Nature de l'action	Fiche action	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement des actions (fin 2016)	Coût global prévisionnel initial (comme inscrit dans le PAPI)	Coût global prévisionnel des dossiers de demande de subvention - 2016 (année 1)
Axe 0 : Animation et pilotage du PAPI					
Equipe projet, Poste Chargé de mission	0	SMBVL	en cours	375 000 €	62 500 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					
Etude, pérennisation de la connaissance des PHE	1A - 01	SMBVL	programmée ultérieurement	9 000,00	0,00 €
Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la diffusion de DICRIM	1A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	6 000,00	0,00 €
Plan de communication sur le risque : action de sensibilisation et de formation du grand public, des élus locaux et des services techniques	1A-03	SMBVL	en cours	120 000,00	50 400,00 €
Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas	1A-04	Commune de Valréas	en cours	48 000,00	60 000,00 €
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations					
Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	2A-01	SMBVL	en cours	200 000 €	48 000 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise					
Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels	3A-01	SMBVL	programmée ultérieurement	24 000 €	0,00 €
Simulation d'une situation de crise à l'échelle du BV	3A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	13 200 €	0,00 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					
Mise en place de prescription pour limiter le ruissellement sur Valréas (en liaison avec fiche 1A-04)	4A-01	Commune de Valréas	en cours	24 000 €	24 000,00 €
Mise en place de prescription pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du risque de ruissellement sur la commune de Bollène (pour mémoire)	4A-02	Commune de Bollène	terminée	pm	0,00 €
Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez	4A-03	SMBVL	programmée ultérieurement	12 000 €	0,00 €
Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens					
Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement : Bollène	5A-01	SMBVL	en cours	82 057 €	0,00 €
Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur : Bollène	5A-02	Commune de Bollène	en cours	1 884 600 €	381 960,00 €
Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	5A-03	SMBVL	programmée ultérieurement	60 000 €	0,00 €
Préalable à la mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	5A-04	SMBVL	programmée ultérieurement	24 000 €	0,00 €
Elaboration guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	5A-05	SMBVL	programmée ultérieurement	24 000 €	0,00 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements					
Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Lez	6A-01	SMBVL	en cours	2 980 671 €	0,00 €
Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez vers Grillon	6A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	47 000 €	0,00 €
Mise en œuvre d'une étude hydrogéomorpho à l'échelle du BV du Lez...en lien avec le SAGE	6A-03	SMBVL	en cours	178 800 €	190 000,00 €
Suivi de la dynamique sédimentaire à l'échelle du BV du Lez et mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	6A-04	SMBVL	programmée ultérieurement	232 000 €	0,00 €
Protection crue centennale de la ville de Valréas	6A-05	Commune de Valréas	programmée ultérieurement	2 871 181 €	0,00 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques					
Prévision de réalisation des diagnostics de sureté, VTA, sur les digues à enjeux et études de danger	7A-01	SMBVL	en cours	108 000 €	36 000,00 €
Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez (digues)	7A-02	SMBVL	en cours	2 084 691 €	0,00 €
Protection de la ville de Valréas	7A-03	Commune de Valréas	programmée ultérieurement	2 109 308 €	0,00 €

Le SAGE du Lez



Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est **un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale.** Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il vise alors à concilier la satisfaction et le développement des différents usages ainsi que la protection des milieux aquatiques. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

Le SMBVL a été désigné comme structure porteuse de ce SAGE.

Historique de la démarche SAGE sur le bassin versant du Lez :

Le contrat de rivière porté par le SMBVL de 2006 à 2012 ne permettait pas d'aborder toutes les thématiques liées à la gestion de l'eau et de bénéficier de la portée règlementaire d'un SAGE.

2012 : La délibération du comité de bassin du 26 novembre 2011 a souligné l'intérêt de l'outil SAGE vis-à-vis notamment des enjeux autour de la gestion quantitative et des pressions liées aux différents usages. Un avis favorable est alors donné à la délimitation du périmètre du SAGE sur le bassin versant

du Lez et validé dans l'arrêté inter préfectoral des 15 février et 9 mars 2012.

2013 : Désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et premières réunions de chacune des trois commissions thématiques (Commission amélioration de la qualité des eaux, Commission gestion quantitative de la ressource en eau, Commission gestion des inondations, restauration physique des cours d'eau et des zones humides).

2015 : Signature d'un nouvel arrêté préfectoral venant modifier les membres du collège des collectivités territoriales suites aux élections municipales de 2014.

Constitution d'une nouvelle CLE :
M. Patrick ADRIEN est élu Président de la CLE, MM. Jean-Pierre BIZARD, Pierre PUTOUX et Claude RAOUX sont élus vices – présidents. Un Bureau constitué de 12 membres est également constitué.

Membres de la CLE du SAGE du Lez :

Monsieur Patrick ADRIEN, Président de la CLE du SAGE du Lez,

Collège des Collectivités territoriales :

Région PACA : Mme Bénédicte MARTIN

Région Auvergne Rhône Alpes : M. Didier-Claude BLANC

Département de Vaucluse : Mme Corinne TESTUD ROBERT

Département de la Drôme : M. Luc CHAMBONNET

SMBVL : M. Jean-Pierre BIZARD, Président,

SMDABL : M. Paul SERVES, Président

SIAERHNV : M. Claude RAFINESQUE, Membre du SIAERHNV

SIE RAO : M. Michel LEVARDON, Vice Président

SIEBS : M. Patrice ESCOFFIER, Président

SIEA RIVAVI : M. Patrick ADRIEN, Président

SM Baronnie Provençales : Mme Rosy FERRIGNO

CC Rhône Lez Provence : M. Claude RAOUX

CC Enclave des Papes Pays de Grignan : M. Patrick ADRIEN, Président,

CC Drôme Sud Provence : M. Yves ARMAND, Vice Président

CC Dieulefit Bourdeaux : M. Pierre PUTOUD

CC des Baronnie en Drôme Provençale : M. Christian CORNILLAC, Vice Président

Commune de Bollène : M. François MORAND

Communes de Grillon, Richerenches et Visan : M. Eric PHETISSON, Maire de Visan,

Communes Lagarde Paréol, Mondragon et Mornas : M. Christian PEYRON, Maire de Mondragon,

Commune de Vinsobres : M. Louis AUTRAND

Commune de Bouchet : M. Anthony FERRER

Commune de Taulignan : M. Abel RIXTE

Commune de Montjoux : M. Guy FAURE

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse : M. le Préfet Coordonnateur de Bassin,

DDT de la Drôme : M. le Directeur,

DDT de Vaucluse : Mme la Directrice,

DREAL PACA : Mme la Directrice,

DDPP de la Drôme : M. le Directeur,

ARS Drôme : Mme la Déléguée territoriale,

ARS Vaucluse : Mme la Déléguée territoriale,

Agence Française pour la Biodiversité, Région Auvergne Rhône Alpes : M. le Directeur,

Agence de l'Eau RMC Délégation de Marseille : M. la Directrice.

Collège des usagers, associations et riverains :

Chambre d'Agriculture de Vaucluse : M. Christophe CHARRANSOL,

Chambre d'Agriculture de la Drôme : Mme Sandrine ROUSSIN,

CCI de Vaucluse : M. Stéphane DELPECH,

Comité Départemental de Tourisme : M. Bruno DOMENACH,

Fédération de Pêche de la Drôme : M. Alain LOGER,

Fédération de Pêche de Vaucluse : M. Alain CAIRE,

FRAPNA : M. Lionel JACOB,

FNE Vaucluse : MM. Daniel BARRIERE et Alain RODRIGUEZ,

Association de défense des Riverains du Lez : M. André MANITE,

SYGRED : M. Guy LUNEAU,

ADIV Vaucluse : M. Sébastien LAFOND,

ADARII : M. Michel FESCHET,

CNR : M. David FERRY,

Association des consommateurs UFC que choisir : M. le Président.

2016 marque ainsi le véritable lancement de l'élaboration du SAGE au travers des 3 thématiques

- Amélioration de la qualité des eaux ; commission présidée par M. PUTOUD
- Gestion quantitative de la ressource en eau ; commission présidée par M. BIZARD
- Gestion des inondations et restauration des cours d'eau et des zones humides ; commission présidée par M. RAOUX

La Commission Locale de l'Eau

**23 sièges pour le collège des élus
14 sièges pour le collège des usagers
9 sièges pour le collège de l'Etat**

Les trois commissions thématiques se sont réunies tour à tour en 2016 afin de préparer l'état des lieux du SAGE qui devra être validé en 2017.

Cet état des lieux constitue la première phase d'élaboration du SAGE.

A terme, le SAGE sera constitué par deux documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) fixant les objectifs et orientations et le Règlement édictant les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés par le PAGD.

Le SAGE sur le bassin versant du Lez servira ainsi à :

- Appuyer les actions de protection contre les inondations (réflexions sur les problèmes de ruissellement, des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et surtout la définition et le maintien de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant ...).
- Formaliser la concertation nécessaire aux réflexions de partage du volume prélevable entre les différents usagers de l'eau (suite de l'étude de détermination du volume maximum prélevable).
- Fournir des outils garantissant la protection de la ressource en eau potable.
- Mener des réflexions et actions permettant de respecter les différentes échéances de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau pour l'atteinte du bon état 2015 mais surtout 2021 et 2027 (pollutions diffuses pesticides, nitrates notamment).
- Mener des réflexions et actions sur la mise en place d'une gestion patrimoniale des zones humides et milieux remarquables.
- Concrétiser les principes de trame bleue et verte impulsées par le Grenelle de l'Environnement...



En 2016, le bureau de la CLE, s'est réuni à deux reprises en juin et octobre pour valider la méthodologie de travail et de communication ; il a également formulé des avis sur des consultations formulées par la Préfecture de la Drôme.

Renaturation de la Riaille St Vincent (Valréas)

L'Agence de l'Eau avait lancé, fin 2015, un appel à projets « Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI » avec une date butoir de dépôt de candidature au 31 mars 2016. Cet appel à projets visait à conforter la gestion par bassin versant et traduit la volonté de l'Agence de l'Eau de mettre en lumière des sites de références pour promouvoir une nouvelle gestion intégrée des rivières à l'heure de la GEMAPI.

Considérant les graves problèmes d'érosion de berge le long de la Riaille St Vincent et le gabarit limité de ce cours d'eau dans la traversée urbaine de Valréas, le SMBVL, en concertation avec la Commune et la Communauté de Communes a fait acte de candidature sur un projet alliant à la fois renaturation d'un cours d'eau aujourd'hui chenalisé, la protection contre les inondations et les projets d'aménagements portés par la commune.

RESTAURATION DE LA RIAILLE SAINT VINCENT À VALREAS (84)

Les débordements fréquents de la Riaille Saint-Vincent génèrent des inondations touchant de nombreux bâtis et des activités économiques. Ce petit affluent de la Couronne présente des écoulements très contraints sur les deux rives : le cours d'eau est encaissé entre des berges hautes et raides, et presque la moitié du linéaire est artificialisé (cunette béton ou enrochements).

OÙ ?

Bassin versant du Lez

QUI ?

Syndicat mixte du bassin du Lez

QUOI ?

- Restauration d'un caractère plus naturel du lit
- Renaturation des berges
- Création d'une zone d'expansion des crues

COMBIEN ?

Travaux à **1 088 000 €** dont 80% financé par l'agence de l'eau soit une **aide de 870 400€**



Extrait de Eau & connaissance – Agence de l'Eau – Décembre 2016

Sur près de 90 candidatures déposées dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 66 ont été retenues (décision AERMC du 17/11/2016 pour le dossier du SMBVL).

Le dossier de renaturation de la Riaille Saint-Vincent a été retenu pour la totalité du projet présenté. Il s'inscrit ainsi dans un premier réseau de sites de référence pour l'Agence de l'Eau RMC pour promouvoir une nouvelle gestion des cours d'eau.

Il garantit par ailleurs un financement du projet à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau soit un financement de 870 400 € pour une dépense prévisionnelle (travaux + maîtrise d'œuvre + foncier) de 1,088 millions d'euros.

Les bénéfices induits par la réalisation de cette opération de renaturation de la Riaille Saint Vincent sont triples :

- Des gains hydrauliques

Réduction des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement des eaux pour les crues centennales

Sur la partie amont du projet, les débordements sont supprimés et les vitesses réduites jusqu'à la crue centennale

Sur la partie aval du projet, la zone inondable est moins importante au droit des zones bâties et les vitesses sont réduites

- Des gains écologiques

Restauration d'habitats aquatiques
Restauration de la connexion entre le lit mineur et le lit moyen

Replantation d'une ripisylve continue et adaptée au contexte local

- Des gains paysagers et urbains en lien avec les enjeux du PLU

Valorisation paysagère de l'entrée de ville

Développement des modes de déplacements doux avec l'intégration d'un cheminement dédié

Perméabilité entre les différents quartiers d'habitat de part et d'autre du cours d'eau

Restauration des corridors biologiques

A suivre à compter de 2017

- Enquête publique pour autorisation loi sur l'eau
- Acquisitions foncières
- Travaux

Projet = 1 088 000 €HT

Taux de subvention = 80%

Montant des subventions = 870 400 €

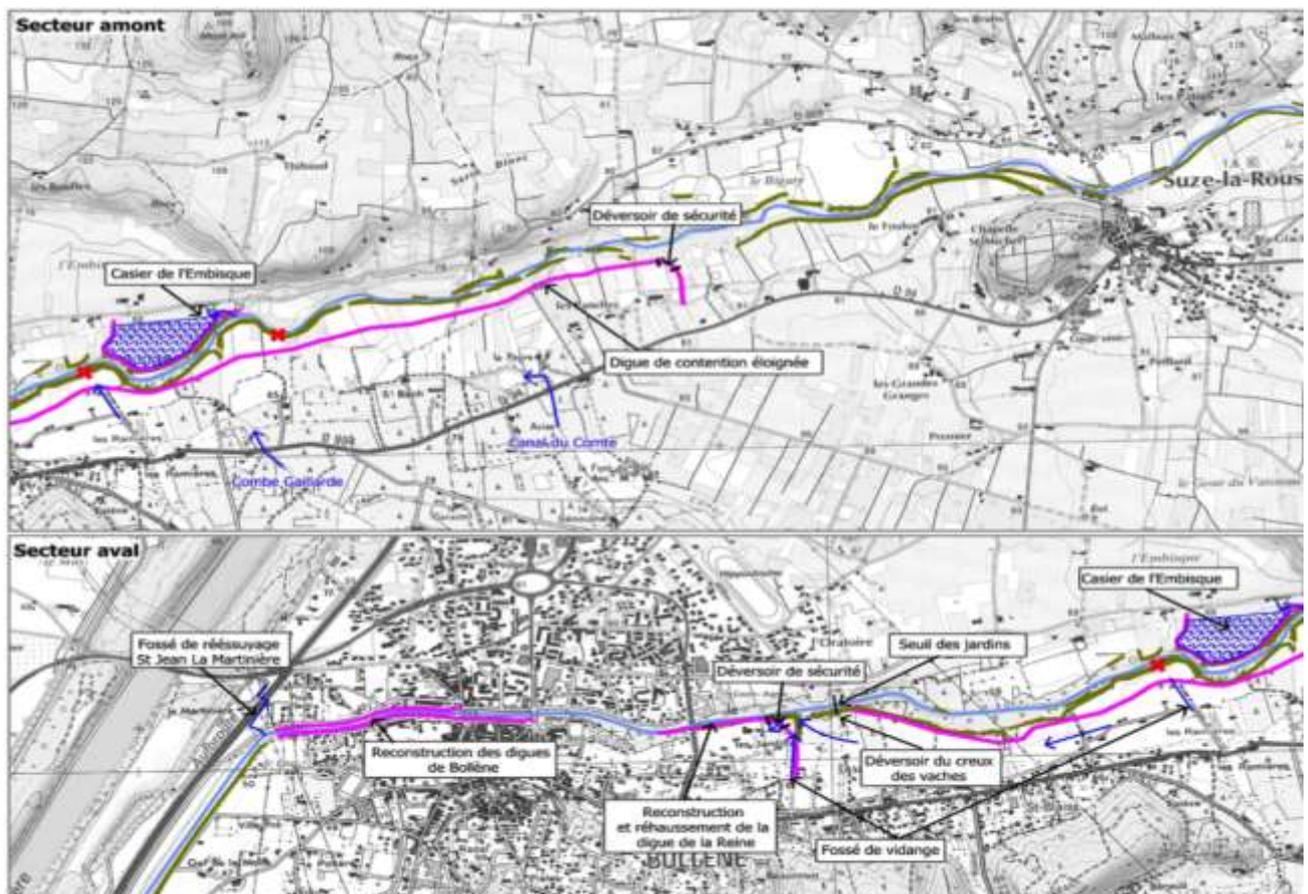
Protection de Bollène contre les crues centennales du Lez

Le projet de protection de Bollène répond à quatre objectifs principaux :

- La protection des personnes et des biens contre la crue centennale,
- La sécurisation des équipements traversant la zone de crue et qui sont susceptibles d'être détruits ou fragilisés par les mouvements de matériaux (routes, canalisations, aménagements publics...),
- L'amélioration de la qualité des eaux du Lez et de ses dépendances,
- La restauration des milieux naturels sur un secteur particulièrement contraint par les endiguements avec l'amélioration de la qualité des écosystèmes.

Le projet intègre deux types d'aménagements :

- Reconstruction / confortement des digues dans la traversée de Bollène,
- Principe de ralentissement dynamique du Lez en favorisant son méandrage avec une recolonisation écologique dans son espace de divagation.



Les aménagements retenus sont les suivants :

- Un Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) sur la zone de l'Embisque en rive droite du Lez,
- Une digue de contention éloignée le long du Lez sur près de 4 km de long,
- La reconstruction et le rehaussement de la digue de la Reine,
- Une reconstruction du seuil des Jardins et de la passe à poissons,
- Un élargissement du déversoir sur la zone du « Creux des Vaches » en rive gauche du seuil des Jardins,
- Un piège à embâcle en aval du seuil des Jardins,
- Deux canaux de décharge sur le ravin de Saint Blaise et au niveau du chemin de la Reine permettant de contrôler l'excédent d'eau des affluents,
- Un confortement des digues rive gauche du Lez en amont du pont de Chabrières,
- Une reconstruction des digues dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières,
- Un fossé de ressuyage sur le quartier de Saint Jean la Martinière.

Des évolutions et des étapes essentielles en 2016 :

- La prise en compte d'un périmètre de foncier à acquérir ramené à 75 hectares au lieu de 185 ha,
- Un montant total de l'opération abaissé à 10 millions d'euros (au lieu de 17 M€),
- Une présentation du projet aux élus de Bollène et de Suze-la-Rousse fin 2015 / janvier 2016,
- Un dossier d'enquête publique complété et modifié, redéposé auprès de la Préfecture de Vaucluse en septembre 2016,
- Une instruction du dossier d'enquête publique par les services de l'Etat à partir d'octobre 2016,
- La SAFER a été missionné afin de rencontrer tous les propriétaires et exploitants impactés par le projet,
- Deux réunions publiques de présentation du projet en juillet 2016 et octobre 2016.

Calendrier prévisionnel de la poursuite de l'opération :

- 2017 : Observations des différents services de l'Etat dans le cadre de l'instruction du dossier d'enquête publique et réponses du Syndicat – Avis requis auprès de diverses commissions de l'Etat – Enquête publique
- 2017 : Rendus de la SAFER sur le volet foncier
- 2018 : Autorisations administratives
- 2018 à 2020 : Acquisitions foncières
- 2018 à 2021 : Travaux

En chiffres...

Acquisitions foncières = 75 ha
Montant total de l'opération = 10 M€
Taux de subvention = environ 78%

Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation du lit et des berges des cours d'eau (PPRE 2017-2021)

Conformément aux dispositions de l'article L215-14 du Code de l'Environnement, il incombe aux propriétaires riverains d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Or, selon les secteurs et les cours d'eau, cet entretien est peu, pas ou mal réalisé par les propriétaires riverains.

Ce manque d'entretien de la végétation des berges et du lit entraîne des dysfonctionnements hydrauliques, morphodynamiques et biologiques et constitue une menace sur les personnes et les biens ; cela conduit le SMBVL à se substituer aux propriétaires riverains pour l'indispensable entretien de la ripisylve et de la végétation du lit des cours d'eau ou vallats secs du bassin versant.

En effet, en cas de constat de carence de l'entretien, la collectivité peut en application de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement se substituer aux riverains sous couvert d'une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG).

La DIG habilite le SMBVL à investir des fonds publics sur des terrains privés et instaure une servitude de passage. C'est également sur la base de cette DIG que le SMBVL peut solliciter des subventions sur les travaux d'entretien annuels.

C'est dans ce contexte et cadre réglementaire que le SMBVL se voit confier les missions d'entretien des cours d'eau du bassin versant. Ces interventions sont alors prises en charge dans le cadre d'un "Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau" (PPRE).

Dans ce cadre juridique, des travaux d'entretien et de restauration de la végétation sont réalisés sur le bassin versant du Lez depuis plus de 15 ans, travaux encadrés et planifiés par différents PPRE dont le dernier arrivait à expiration en 2016.

Le SMBVL a donc élaboré en 2016 un nouveau PPRE pour la période 2017-2021 et la demande de DIG correspondante.

Le SMBVL s'est attaché à développer une large concertation lors des différentes phases d'élaboration du PPRE qu'il a confié à l'ONF Drôme Ardèche. Pour cela, un comité de pilotage (COFIL) a accompagné la démarche ; il était composé de la manière suivante :

- Les élus du comité syndical du SMBVL,
- Les Maires des communes du bassin versant,
- Un représentant de la DREAL PACA et de la DREAL Rhône Alpes,
- Un représentant de la DDT de la Drôme et de la DDT de Vaucluse,
- Un représentant de l'ONEMA de la Drôme et de l'ONEMA de Vaucluse,
- Un représentant de l'Agence de l'Eau RMC,
- Un représentant des Conseils Régionaux PACA et Rhône Alpes,
- Un représentant des Conseils Généraux de la Drôme et de Vaucluse,
- Les représentants des associations de riverains.

- Un représentant de la Fédération Départementale pour la pêche et pour la protection du milieu aquatique de la Drôme et de celle du Vaucluse.
- Un représentant de l'Office National de la Chasse de la Drôme et de celle du Vaucluse.
- Un représentant de la FRAPNA.

Des prospections de terrain ont été réalisées par le prestataire et par le technicien de rivières du Syndicat sur près de 300 km de cours d'eau du bassin versant. Elles visaient à établir un état des lieux des différentes caractéristiques des cours d'eau, des boisements et de la végétation rivulaire. Ce diagnostic de terrain a ensuite permis de proposer le niveau d'entretien à effectuer.

Au lancement de l'élaboration du PPRE, le SMBVL a adressé un questionnaire à ses trois structures membres et aux 25 communes du bassin versant afin de préciser les attentes des élus locaux.

La réunion du COFIL du 21 janvier 2016 a entériné l'état des lieux.

Le COFIL du 30 mai 2016 a approuvé le contenu du programme pluriannuel proposé, les types de travaux à réaliser, la nature et la fréquence des interventions. Il a également acté que les travaux d'entretien soient réalisés sans contrepartie financière des propriétaires riverains.



Les fréquences et le niveau d'entretien ont été sensiblement augmentés sur de nombreux secteurs entre la période 2007 – 2016 et la nouvelle programmation 2017-2021. Entre 2007 et 2015 les travaux étaient en moyenne de 285 000 € HT par an, contre 325 000 € HT en 2016, 365 000 € HT en 2017 et 375 000 € à partir de 2018.

En date du 3 août 2016, le SMBVL a déposé auprès des services de la Police de l'Eau de la Drôme, guichet unique pour les deux départements, un dossier de demande de DIG.

La DDT26 a déclaré le dossier recevable le 7 octobre 2016.

Par arrêté de novembre 2016, les Préfets de la Drôme et de Vaucluse ont porté ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée en décembre 2016 et janvier 2017.

A l'issue de cette enquête publique, la DIG a été délivrée au SMBVL.

En chiffres...

**Elaboration du PPRE et de la DIG =
96000 €**

Taux de subvention = 80 %

Travaux 2016 de restauration et d'entretien de la végétation

Le programme de travaux concerne les opérations suivantes :

- entretien de la végétation des berges et des ouvrages latéraux (abattages, débroussaillages) ;
- gestion des embâcles (retrait, orientation, réduction) ;
- travaux sur les invasives (arrachage, écorçage, bâchage) ;
- scarification des atterrissements (débroussaillage en plein, dessouchage, scarification) ;
- abattages et/ou broyage de la végétation sur les atterrissements.

Entretien des ripisylves :

L'entretien de la végétation de berges est réalisé après une reconnaissance du tronçon consistant notamment à un marquage des voies d'accès, de la place des dépôts, des bois à couper et des embâcles à travailler.

Abattages et/ou broyage de la végétation sur les atterrissements et scarification de ceux-ci :

La végétation présente dans la bande active est naturellement remaniée par les crues et le charriage et est ainsi maintenue à un état arbustif. Or, depuis plusieurs décennies, la bande active tend à se fermer progressivement par boisement des atterrissements. L'objectif des travaux est alors double : favoriser les écoulements et la mobilisation des matériaux via des techniques de scarification et éviter les apports massifs de bois en cas de crue.



Gestion des embâcles (retrait, orientation, réduction) :

Sur les secteurs à forts enjeux, les embâcles sont retirés et mis hors d'atteinte des hautes eaux. Les rémanents sont détruits par broyage, incinérés ou découpés en petits tronçons et mis en contact avec le sol. Un relevé précis de la localisation des embâcles est ensuite effectué.

Gestion de la végétation sur les ouvrages latéraux :

L'entretien de la végétation sur les ouvrages latéraux est indispensable. En effet, une végétation non maîtrisée sur les ouvrages hydrauliques comme les digues présente plusieurs inconvénients vis-à-vis de leur sécurité : surveillance difficile, abri pour les animaux fouisseurs, risque d'érosion interne, risque d'arrachement d'arbres...

Les travaux effectués pour le compte du SMBVL sont réalisés par le groupement d'entreprises Gilles & Paita - Société Vauclusienne de Traitement.

Sur la base des autorisations administratives délivrées, ces travaux ont lieu de janvier à mi-mars et de fin aout à décembre.



**Coût total des travaux d'entretien 2016
= 325 000 € HT**

Taux de subvention = 78,6 %

Type d'Opération	COUT HT
Entretien des boisements et traitement de la végétation sur les atterrissements	271 905,60 €
Travaux Plantations	7 385,00 €
Gestion des indésirables	2 185,00 €
Gestion des indésirables (Jussie)	12 000,00 €
Evacuation des bois de coupe	1 125,00 €
Extraction des embâcles	6 125,00 €
Scarifications d'atterrissements	2 860,00 €
Imprévus	10 780,00 €
Martelage (8 jours)	2 800,00 €
Frais d'installation de chantier (2 Bons de	6 700,00 €
Total HT	324 984,60 €

Détail des travaux réalisés en 2016

Cours d'eau	Communes	Type d'intervention	Quantités en ml	Période d'intervention	Coût de l'intervention en € H
Lez	Mondragon	Berges boisées	4800	1er trimestre	1 632,00 €
Héreïn	Bouchet	Berges boisées	1838	1er trimestre	9 818,50 €
Héreïn	Visan Tulette	Berges boisées	3549	1er trimestre	26 520,00 €
Lez	Baume de transit / Bouchet / Suze la rousse	Berges boisées	2289	4eme trimestre	33 364,00 €
Coronne	Montsegur / Richerenches	Berges boisées	1942	1er trimestre	25 778,00 €
Coronne	Richerenches	Berges boisées	1301	1er trimestre	13 930,00 €
Coronne	Valreas	Berges boisées et travaux sur les petits atterrissements	1107	1er trimestre	12 990,00 €
Petit talobre	Valreas	Berges boisées	1814	4eme trimestre	1 872,00 €
Heuche	Visan / Valreas	Berges boisées et travaux sur les petits atterrissements	2905	4eme trimestre	37 085,00 €
Grand Vallat	Valreas	Berges boisées et travaux sur les petits atterrissements	3098	1er trimestre	35 391,00 €
Aulieres	Grillon	Berges boisées	2076	4eme trimestre	11 000,00 €
Chalorne	Grignan	Berges boisées	1097	4eme trimestre	5 200,00 €
Chalorne	Taulignan	Berges boisées	1464	4eme trimestre	3 080,00 €
Pègue donjon	Le Pegue	Berges boisées	2473	4eme trimestre	5 842,00 €
Lez	Suze la Rousse	Scarification d'atterrissements	140	3eme trimestre	300,00 €
Lez	Baume de transit	Scarification d'atterrissements	140	3eme trimestre	300,00 €
Lez	Taulignan - Valréas	Scarification d'atterrissements	280	3eme trimestre	400,00 €
Lez	Roche St Secret Beconne - Montbrison	Scarification d'atterrissements	200	3eme trimestre	1 500,00 €
Lez	Montjoux	Scarification d'atterrissements	200	3eme trimestre	360,00 €
Dignerieux	Valréas	Berges boisées	200	1er trimestre	312,00 €
Autagnes	Grignan	Berges boisées	470	1er trimestre	432,00 €
Roubine	Bollène Mondragon	Berges boisées	955	3eme trimestre	1 572,00 €
La Grande Mayre	Bollène	Berges boisées	1085	3eme trimestre	1 965,00 €
St Ariès	Bollène	Berges boisées	937	3eme trimestre	2 900,00 €
Thivolier	Bollène	Berges boisées	105	3eme trimestre	570,00 €
Derboux	Mondragon	Berges boisées	1937	3eme trimestre	2 865,50 €
St Blaise	Bollène	Berges boisées	2110	3eme trimestre	7 205,00 €
St Blaise	Bollène	Berges boisées	309	3eme trimestre	1 424,00 €
Combe Gaillarde	Bollène	Berges boisées	1872	3eme trimestre	3 420,00 €
ST Bach	Bollène Suze la Rousse	Berges boisées	1720	3eme trimestre	4 650,00 €
Lez	Bollène	Berges boisées	2000	3eme trimestre	10 354,00 €
Malicamp / Béal	Mondragon	Berges boisées	2681	3eme trimestre	4 710,00 €
Rieu collin Maresque	Mondragon	Berges boisées	1077	3eme trimestre	1 188,00 €
Vachères	Mondragon	Berges boisées	2010	3eme trimestre	4 185,00 €
Condamine	Mondragon	Berges boisées	700	3eme trimestre	630,00 €
Argilas	Bollène	Berges boisées	66	3eme trimestre	99,60 €
Chemin reine et descente PP	Bollène	Entretien accès passe à poissons	937	2-3eme trimestre	525,00 €
Bassin versant	Bassin versant	Gros bois des années antérieures	/	Toute l'année	1 125,00 €
Bassin versant	Bassin versant	Traitement des embâcles	/	Toute l'année	6 125,00 €
Bassin versant	Bassin versant	Imprévus	/	Toute l'année	10 780,00 €
Lez	Bollène	Traitement des invasives	434	2-3eme trimestre	12 000,00 €
Lez et Veyssanne	Montjoux	Traitement des invasives	230	2-3eme trimestre	560,00 €
Vieux Lez	Mondragon	Traitement des invasives	37	2-3eme trimestre	1 250,00 €
Vieux Lez	Mondragon	Traitement des invasives	49	2-3eme trimestre	375,00 €
Miale	Valréas	Traitement des invasives	20	2-3eme trimestre	140,00 €
Mayre des Saignières	Bollène	Berges boisées	1051	3eme trimestre	585,00 €
Lez	Bouchet	Plantations de plants en godets	70	1er trimestre	4 900,00 €
Grand Vallat	Valréas	Plantations de plants en godets	70	1er trimestre	1 900,00 €
Héreïn	Valréas et Visan	Plantations de plants en godets	40	1er trimestre	375,00 €
					315 484,60 €
		Martelage	8 jours	/	2 800,00 €
		Frais d'installation de chantier	2 Bon de commande	/	6 700,00 €
		TOTAL			324 984,60 €

Travaux ponctuels

Le SMBVL, en qualité de maître d'ouvrage, réalise des travaux ponctuels pour remédier à des désordres, améliorer les conditions d'écoulement, restaurer une berge ; il intervient à la demande des élus locaux ou sur la base d'études qu'il conduit ou de désordres qu'il constate.

Exemples ci-dessous de deux postes de travaux réalisés en 2016. Le SMBVL conduit les actions suivantes :

- élaboration dossier loi sur l'eau en régie
- maîtrise d'œuvre interne en régie
- recherche des financements
- suivi des travaux

Dégagement d'une travée sous le pont du Lez (RD 59) à SUZE-LA-ROUSSE



Coût des travaux = 14 000 €

Financement :

50 % Département de la Drôme

50 % SMBVL (Suze-la-Rousse)

**Reconstruction de la berge en génie végétal et du chemin communal – Le Lez –
Commune de BOUCHET**



Coût des travaux = 13200 €

Financement :
30 % Agence de l'Eau
70 % SMBVL (Bouchet)

Hydrogéomorphologie - Elaboration d'un plan de restauration physique et de gestion des matériaux

L'HYDROGEOMORPHOLOGIE est l'approche scientifique qui étudie le fonctionnement des cours d'eau, en analysant les écoulements (vitesse, débit...), la morphologie du lit de la rivière (pente, largeur...) et le transit sédimentaire en prenant en compte les évolutions temporelles.

L'objectif de ce rendu à l'échelle du bassin versant est de proposer un plan de gestion et de restauration physique ainsi qu'un plan de gestion des matériaux qui seront validés par tous les acteurs, aussi bien les services de la police de l'eau que les acteurs locaux et les financeurs.



Il s'agit donc de :

- Délimiter l'espace de liberté du Lez et de ses principaux affluents ;
- Définir un profil d'équilibre objectif ;
- Proposer un plan de gestion des matériaux ;
- Proposer un plan de restauration physique comportant notamment l'effacement de digues dont l'intérêt hydraulique n'est pas avéré et participant à la réduction du risque inondation de secteurs sensibles.

Le plan de gestion des matériaux formulera des préconisations en terme de pratiques culturales et d'occupation du sol vis-à-vis des apports potentiels des versants ; il



décrira également sous forme de fiche actions par secteurs, les atterrissements pouvant faire l'objet d'un maintien contrôlé et ceux où les menaces sur les différents enjeux nécessitent une intervention (traitement pour accroître leur mobilité, déplacement des matériaux sur des zones déficitaires...).

Le plan de gestion des matériaux sera établi sur 10 ans et précisera les interventions initiales à prévoir en premier lieu, puis les interventions de « maintien » du profil objectif.

Cette démarche est inscrite au PAPI sous les fiches action 6A-03 et 6A-04.

EN 2016 se sont tenus deux comités techniques et un comité de pilotage composé par les membres de la CLE du SAGE, les communes du bassin versant et les membres du comité syndical du SMBVL.



Le format de cette réunion était particulier puisque les participants étaient invités à prendre part au diagnostic morphologique et sédimentaire du bassin versant autour d'ateliers cartographiques (analyse historique de différents secteurs).

Coût = 96000 €

Taux de subvention = 80%

Suivi de la qualité de l'eau

Face au constat d'un manque de données relatives à la qualité des eaux superficielles lors de l'élaboration du contrat de rivière, un observatoire, porté par le SMBVL, a été mis en place en 2007.

L'objectif premier de cet observatoire est de mesurer l'impact des actions menées dans le cadre du Contrat de Rivière et particulièrement l'évolution de l'impact sur le milieu de certaines stations d'épuration dont les rejets étaient non conformes... Il s'agit donc d'un réseau complémentaire au réseau de mesure « officiel » de l'Agence de l'Eau.

Entre 2007 et 2012, une trentaine de stations réparties stratégiquement ont ainsi été suivies.

A la fin du contrat de rivière, l'observatoire du suivi de la qualité des eaux a été maintenu avec 17 stations permettant de cibler les pressions locales encore existantes sur le bassin versant et d'affiner au mieux les actions à mettre en œuvre pour poursuivre l'amélioration de la qualité de nos eaux superficielles et préserver la qualité de nos eaux souterraines.



Enfin à compter de 2016, seules 8 stations sont conservées mais font l'objet d'un suivi plus approfondi (physico-chimie et hydrobiologie).

L'ensemble des prélèvements est réalisé en interne par le technicien de rivière du SMBVL ; les analyses sont effectuées par des laboratoires agréés, puis les résultats sont expertisés en interne par le Syndicat.

Un rapport d'analyses des résultats est élaboré chaque année et prend soin de collecter la totalité des données disponibles sur le bassin versant (Stations de l'Agence de l'eau et les stations des deux Conseils Départementaux).



En 2016, les résultats montrent que les stations sont en :

- très bon état pour la station du Lez à Montjoux),
- en bon état pour les stations de l'Aulière à Grillon et de l'Hérin à Suze-la-Rousse,
- en état moyen pour les stations de l'Hérin à Visan et le Lez à Bollène,
- en état médiocre pour les stations du Lez à Grignan et de l'Hérin à Tulette),
- et en état mauvais à cause des nutriments et polluants spécifiques pour la Coronne en aval de Valréas.

Coût annuel 2016 = 12100 €

Taux de subvention = 80%

La protection des populations

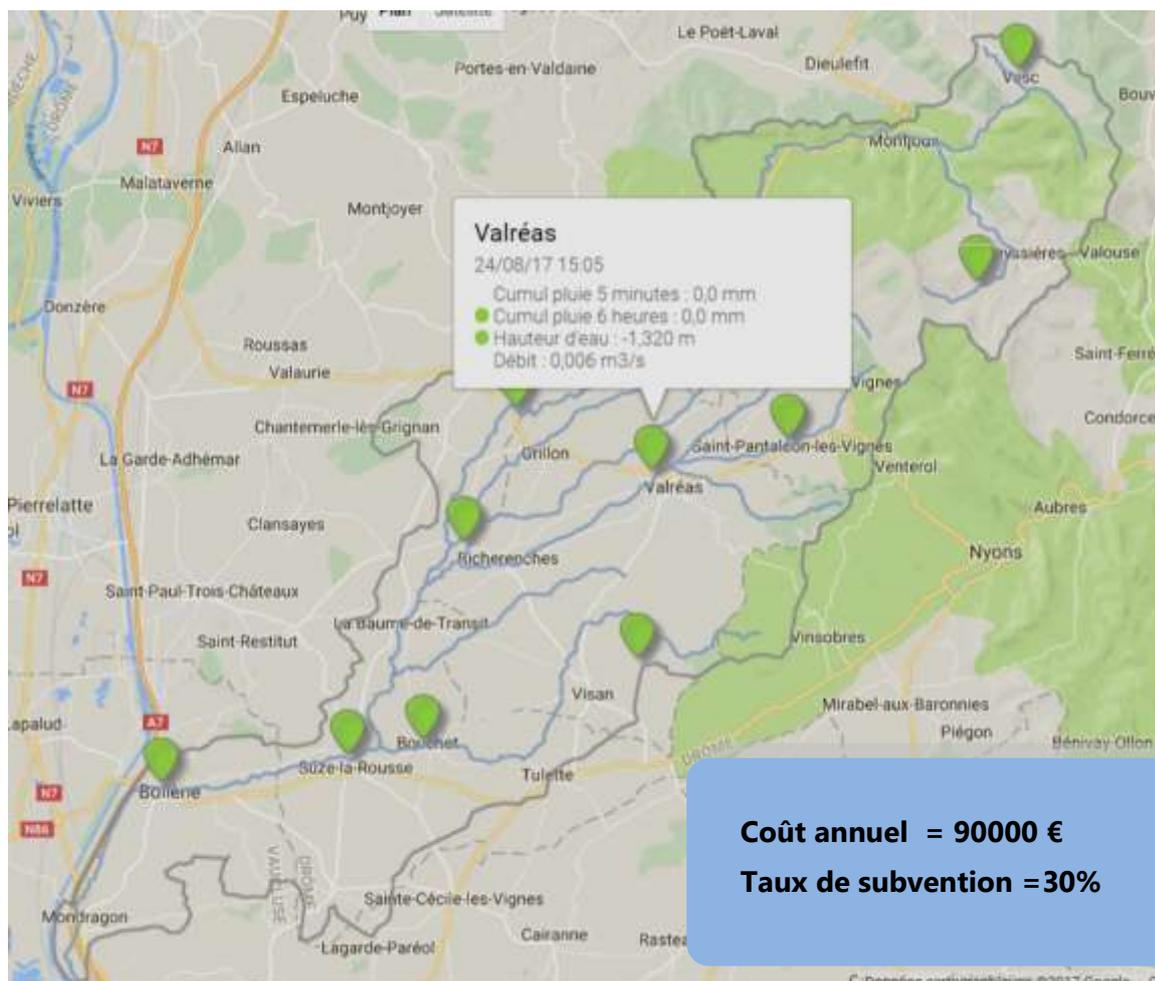
Un réseau d'alerte de crue et de mesure des débits d'étiage

Opérationnel depuis 2010, cet outil permet :

- D'anticiper les crues le long du Lez et de ses affluents,
- De mettre en œuvre des actions pour la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant (PCS),

Il est composé de 12 stations d'acquisition hydrologique, avec 9 stations avec limnimètre (dont 5 avec pluviomètres) et 3 stations météorologiques réparties sur le bassin versant.

Les données de hauteur d'eau et de débit des cours d'eau sont disponibles en temps réel et en permanence à l'ensemble des habitants via la page d'accueil du site internet du SMBVL www.smbvl.fr



La protection des populations

Le SMBVL met à la disposition des Maires des communes du bassin versant différents outils ou moyens leur permettant d'alerter leur population, d'anticiper une situation de crise et gérer la crise.

Une assistance pour la prévision météorologique (PREDICT SERVICES)

La société Prédicit Services est spécialisée dans l'aide à la décision en temps réel pour la gestion du risque inondation. Leur expertise s'appuie sur les données radar Météo France (intensité pluvieuse et déplacement des masses nuageuses) et sur les données hydrologiques du réseau de mesure du SMBVL.



Coût annuel = 36000 €

Un système d'appel en masse externalisé

La société C2i Telecom assure un service d'alerte et de diffusion d'information en masse afin de permettre aux collectivités du bassin versant de communiquer de façon simple, rapide et fiable vers un nombre important de destinataires lors de la gestion d'un événement. Cet outil permet en quelques secondes de transmettre un message d'alerte vers l'ensemble de la population.

La population du bassin versant peut s'inscrire gratuitement à ce système d'alerte automatisée auprès de leur mairie afin d'être destinataires des différentes alertes.

Coût annuel = 8000 €

Des moyens techniques et humains

Une assistance technique par des ingénieurs spécialisés en hydraulique et génie civil, vient renforcer les moyens humains du SMBVL pour apporter conseils Maires des communes du bassin versant (à qui incombe les pouvoirs de police et de gestion de crise) quant aux mesures techniques à prendre en situation de crue potentielle ou avérée des cours d'eau.

Des marchés publics passés par le SMBVL et mis à la disposition des Maires permettent à ces derniers de disposer d'entreprises pour exécuter les travaux d'urgence qui s'imposent en situation de crue potentielle ou avérée des cours d'eau.

Coût variable en fonction de du niveau d'alerte ou de criticité

Communication

La communication du SMBVL envers les élus locaux, les habitants et les autres acteurs du territoire revêt plusieurs formes, notamment :

Travaux d'entretien ou travaux de protection

Avant chaque démarrage de travaux sur un cours d'eau, le SMBVL transmet un avis de travaux aux communes concernées.

Un courrier est en parallèle adressé à chacun des riverains propriétaires des terrains d'assiette des travaux, ou dont les parcelles seront traversées pour accéder à la zone de travaux.

Au travers de cet avis de travaux, qui vient compléter la convention administrative, les riverains peuvent solliciter toute information complémentaire ou attirer l'attention du SMBVL sur des aspects techniques particuliers.

En 2016, le SMBVL a intensifié ses échanges avec les élus locaux, commune par commune, afin de leur exposer avant le démarrage les futurs travaux et prendre en compte leurs attentes, observations et doléances..

Pendant les travaux, les élus sont conviés aux réunions de chantiers en présence du groupement d'entreprises, et des services de police de l'eau.

A l'issue des travaux, les élus sont à nouveau sollicités pour procéder à la validation des travaux effectués sur leur commune.

Réunions publiques de présentation et d'échanges sur les projets conséquents

Par exemple les deux réunions publiques organisées en juillet et octobre 2016 dans le cadre des travaux de protection de Bollène.

Site internet www.smbvl.fr

Le SMBVL a initié en 2016 la création de son site internet (Rédaction du cahier des charges, élaboration des textes et de la carte interactive, lancement du projet).



Coût de création = 11400 €

Coût annuel = 1580 €

Taux de subvention = 80%

Rapport d'activité 2016

www.smbvl.fr



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
Hôtel Chapuis de Tourville – BP 12 - 84600 GRILLON

Tél : 04 90 35 60 55

Contact : infos@smbvl.net

Bilan financier 2016

Résultats du compte administratif 2016

Une gestion rigoureuse sur l'exercice 2016, dans la poursuite des exercices précédents, a permis de dégager de notables excédents en fonctionnement comme en investissement ...

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes réelles de l'exercice 2016	1 176 315.84 €	1 182 506.09 €
Dépenses réelles de l'exercice 2016	916 904.72 €	1 005 904.29 €
Résultat de l'exercice 2016	259 411.12 €	176 601.80 €
Résultat reporté de 2015	30 000.00 €	183 753.54 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 par section	289 411.12 €	360 355.34 €
Résultat de clôture exercice 2016	649 766.46 €	

Evolution des dépenses de fonctionnement

Un exercice 2016 qui se caractérise par :

Chapitres / Années	2013	2014	2015	2016
011 – Charges à caractère général	319 108.78 €	263 588.28 €	259 051.19 €	233 379.32 €
011 – Frais d'actes et de contentieux			66 267.71 €	
012 – Charges de personnel	255 860.30 €	277 642.69 €	311 315.95 €	329 045.14 €
65 – Autres charges gestion courante	20 772.15 €	20 537.67 €	21 112.31 €	21 939.14 €
66 – Charges financières	68 322.35 €	57 033.18 €	58 734.09 €	48 701.55 €
67 – Charges exceptionnelles	542.00 €	0.01 €	1 745.33 €	40 522.12 €
Dépenses réelles de fonctionnement	664 605.58 €	618 801.83 €	718 026.58 €	673 587.27 €

- 1°) une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- 2°) une baisse des charges à caractère général qui s'est poursuivie (diminution de 27% du montant de ces dépenses par rapport à 2013)
- 3°) une évolution du chapitre personnel liée à l'application du contrat PAPI mais compensée en grande partie par les aides de nos partenaires
- 4°) une baisse notable des charges financières de la structure

Quand bien même ces différentes dépenses sont maîtrisées, de nouvelles actions inscrites notamment au PAPI ont été initiées en 2016 (communication, réduction de la vulnérabilité, site internet...)

Evolution des recettes de fonctionnement

Toujours dans la logique de gestion rigoureuse,

- une baisse continue des contributions des membres du syndicat depuis 2014 (et poursuivie en 2017)
- un effet levier sur les contributions appelées auprès des partenaires financiers du syndicat

Chapitres / Années	2013	2014	2015	2016
74 – Contributions membres SMBVL	830 771 €	839 079 €	818 102 €	808 000 €
74 – Subventions	75 539 €	123 128 €	135 812 €	183 500 €
77 – Produits exceptionnels	4086 €	402 €	76 000 €	20 584 €
Recettes réelles de fonctionnement	910 396 €	962 609 €	1 030 064 €	1 012 084 €

Evolution des contributions des membres du syndicat

Une baisse des participations qui se poursuit en 2016 ; par rapport à l'exercice 2014, les cotisations des structures membres ont diminué de 3,7 %.

Membres / Années	2013	2014	2015	2016
Cotisation CCEP-PG	232 616 €	234 942 €	229 069 €	226 240 €
Cotisation SIAERHNV	365 539 €	369 195 €	359 964 €	355 520 €
Cotisation SMDABL	232 616 €	234 942 €	229 069 €	226 240 €
Montant total cotisations	830 771 €	839 079 €	818 102 €	808 000 €
Evolution en %		+1.0 %	-2.5 %	-1.23 %

Subventionnement des postes techniques

Cinq des 8 postes du syndicat (2 Techniciens de rivières, Chargée de mission politique de l'Eau, Animateur PAPI, Directeur pour partie,) sont subventionnés par les partenaires classiques du SMBVL (essentiellement l'Agence de l'Eau, mais aussi la Région PACA, les Départements 84 & 26, l'Etat) à des taux variables en fonction du poste et des conditions définies par le partenaire financier ; ces montants figurent pour partie au PAPI et au contrat bilatéral avec l'Agence de l'Eau.

En 2016, 41 % de la masse salariale globale du syndicat a été compensée par ces partenaires.

Evolution du montant annuel des travaux d'entretien et de restauration de la végétation (PPE)

Année	2014	2015	2016
Montant TTC	328 008 €	430 077 €	451 049 €

Evolution des dépenses d'investissement – Opérations d'équipement

Les dépenses par opération sont financées via :

- Les subventions afférentes à chaque opération
- Le FCTVA
- La participation de la structure membre du SMBVL bénéficiaire des travaux correspondants conformément aux statuts du SMBVL en vigueur.

Année	2013	2014	2015	2016
Montant TTC	1 381 711 €	852 735 €	839 870 €	841 749 €